



## ANNÉE SCOLAIRE 2020- 2021

### ENSEIGNEMENT BILINGUE À SAINT-BARTHÉLEMY ET SAINT-MARTIN

Dans l'objectif de **faire réussir tous les élèves**, la prise en compte du multilinguisme demeure une priorité dont l'ouverture de classes bilingues depuis 2016 dans le 1<sup>er</sup> degré comme dans le 2<sup>nd</sup> degré, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin a été un axe prioritaire. La mise en place de ces classes bilingues fait l'objet d'une concertation permanente et d'une réflexion partagée qui ont permis de définir un cadre pédagogique dont cette note est la synthèse.

#### I. QU'EST-CE QUE LE BILINGUISME SCOLAIRE ?

Dans le cadre d'un séminaire « Partenariat académies-établissements français à l'étranger », accessible sur le portail national des personnels de l'éducation « Éduscol », Michèle NARVEZ, membre du Conseil de l'innovation, définit le bilinguisme scolaire de la façon suivante :

**« On parle de bilinguisme scolaire lorsque deux langues sont utilisées à l'école comme vecteurs de l'instruction, lorsque l'on enseigne les disciplines dans les deux langues ».**

Le bilinguisme consiste à pouvoir s'exprimer et penser dans deux langues. Il favorise également l'imprégnation de deux cultures chez les apprenants.

#### II. CONTEXTE ET OBJECTIF.

Les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ont formulé clairement le vœu de compter des classes bilingues français/anglais sur leurs territoires. Outre un passé historique commun aux deux îles qui témoigne de la présence du français et de l'anglais, en tant que vecteurs culturels identitaires, elles ont une économie tournée essentiellement vers le tourisme.

L'objectif de ces classes bilingues est donc de donner aux élèves de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, **l'opportunité d'acquérir une parfaite maîtrise à part égale, des deux langues.**

#### III. COMITÉ OPÉRATIONNEL.

Sous la directive de Michel SANZ, vice-recteur, chef du service de l'éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et de Christian BORRAT, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription des Îles du Nord, Marie-Joselyne ARNELL, conseillère pédagogique généraliste, et Evelyne FLEMING, chargée de mission du vice-recteur assurent, respectivement pour le 1<sup>er</sup> degré et le 2<sup>nd</sup> degré, le pilotage et le suivi des classes bilingues. L'inspectrice responsable des écoles maternelles et les IA-IPR de l'académie Guadeloupe sont sollicités pour prendre part à la mise en œuvre des classes bilingues dans les îles du Nord.

#### **IV. IMPLANTATION DES CLASSES BILINGUES.**

5 classes de moyenne section, 5 classes de grande section, 5 classes de CP, 5 classes de CE1, 5 classes de CE2, 2 classes de sixième, 2 classes de cinquième, 2 classes de quatrième et 2 classes de troisième soit 33 classes pour un total de 684 élèves (495 dans le premier degré et 189 dans le second degré) sont concernés par cet enseignement bilingue :

- 1 moyenne et 1 grande section à l'école maternelle Eliane Clark à Quartier d'Orléans (REP +) ;
- 1 moyenne et 1 grande section à l'école maternelle Jean Anselme à Quartier d'Orléans (REP+) ;
- 1 moyenne et 1 grande section à l'école maternelle Jérôme à Sandy-Ground (REP) ;
- 1 moyenne et 1 grande section à l'école maternelle Siméonne Trott à Marigot (REP) ;
- 1 moyenne et 1 grande section à l'école maternelle de Gustavia (hors REP) ;
- 1 cours préparatoire, 1 cours élémentaire 1 et 1 cours élémentaire 2 à l'école élémentaire Omer Arrondell à Quartier d'Orléans (REP +) ;
- 1 cours préparatoire, 1 cours élémentaire 1 et 1 cours élémentaire 2 à l'école élémentaire Clair Saint-Maximin à Quartier d'Orléans (REP +) ;
- 1 cours préparatoire, 1 cours élémentaire 1 et 1 cours élémentaire 2 à l'école élémentaire Hervé Williams à Marigot (REP) ;
- 1 cours préparatoire, 1 cours élémentaire 1 et 1 cours élémentaire 2 à l'école élémentaire Aline Hanson à Sandy-Ground (REP) ;
- 1 cours préparatoire, 1 cours élémentaire 1 et 1 cours élémentaire 2 à l'école élémentaire de Gustavia (hors REP) ;
- 1 sixième, 1 cinquième, 1 quatrième et 1 troisième au collège III de Quartier d'Orléans à Saint-Martin (REP +) ;
- 1 sixième, 1 cinquième, 1 quatrième et 1 troisième au collège Mireille Choisy à Saint-Barthélemy (hors REP).

#### **V. INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES CLASSES BILINGUES.**

Les critères ci-après conditionnent l'inscription des élèves dans les classes bilingues :

- une autorisation parentale ;
- un profil d'élève autonome, doté de capacités organisationnelles et d'adaptation, ne présentant pas de troubles cognitifs lourds ;
- un environnement familial de l'élève propice à la pratique d'une des deux langues.

#### **VI. MODALITÉS DE L'ENSEIGNEMENT.**

##### **6-1. Modalités de l'enseignement dans le 1<sup>er</sup> degré.**

Dans le 1<sup>er</sup> degré, un enseignement à parité horaire est privilégié même s'il n'a pas pu complètement être mise en œuvre au CP, au CE1 et au CE2 à Saint-Barthélemy.

Les 24 heures d'enseignement obligatoire se répartissent en 11 heures d'enseignement en français et 11 heures d'enseignement en anglais. En ajoutant les deux heures hebdomadaires de récréation, nous arrivons aux 24 heures d'enseignement obligatoire. Deux enseignants interviennent dans la classe bilingue. Chaque enseignant est chargé d'une langue et d'un ensemble de domaines disciplinaires. La répartition se

fait sur le principe de l'échange de service.

Cette répartition des apprentissages se fait de la manière suivante :

En maternelle à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin :

- En français et en anglais « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions », « Agir et s'exprimer à travers l'activité physique » et « Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques » ;
- En anglais « Construire les premiers outils pour structurer sa pensée » et « Explorer le monde ».

Toutefois, en fonction des projets pédagogiques menés dans les écoles maternelles, les enseignants ont la possibilité d'élargir ou de réduire les apprentissages dans une langue comme dans l'autre, en prenant soin de veiller à un rééquilibrage sur la période suivante.

L'enseignement dans chacune des deux langues s'alterne sur deux jours consécutifs :

- Lundi et mardi : enseignement en anglais ;
- Jeudi et vendredi : enseignement en français.

Au cours préparatoire, au cours élémentaire 1 et au cours élémentaire 2 à Saint-Martin :

- 11 heures hebdomadaires d'enseignement en langue française :

10 heures de français :

- Langage oral ;
- Lecture et compréhension de l'écrit ;
- Écriture (geste graphique et production d'écrits) ;
- Étude de la langue (grammaire, orthographe, lexique).

1 heure réservée à des disciplines non linguistiques en français :

- Mathématiques ;
- Questionner le monde.

- 11 heures hebdomadaires d'enseignement en langue anglaise :

1 heure 30 réservée à l'étude de la langue anglaise :

- Phonologie et lecture ;
- Compréhension de l'oral et de l'écrit ;
- Lexique.

9 heures 30 réservées à des disciplines non linguistiques :

- Mathématiques
- Questionner le monde
- Enseignement moral et civique
- Enseignements artistiques
- Éducation physique et sportive

Les enseignements en français et en anglais s'intervertissent sur la journée au cours préparatoire et au cours élémentaire 1.

Lundi et jeudi : enseignement en anglais ;

Mardi et vendredi : enseignement en français.

Au cours élémentaire 2, l'enseignement dans chacune des deux langues s'alterne sur la demi-journée.

Au cours préparatoire, au cours élémentaire 1 et au cours élémentaire 2 à Saint-Barthélemy :

À Saint-Barthélemy l'organisation retenue diffère de celle de Saint-Martin ainsi, les élèves relevant du dispositif bilingue sont répartis dans des classes ordinaires et bénéficient d'un enseignement en anglais dans certaines disciplines.

Toutes les disciplines sont dispensées en français à l'exception des disciplines « Questionner le monde » et « Enseignements artistiques » qui sont dispensées en anglais.

## **6-2. Modalités de l'enseignement dans le 2<sup>nd</sup> degré.**

Les publics cibles dans les deux collectivités évoluent dans des environnements linguistiques distincts à savoir : la langue anglaise peut être qualifiée à Saint-Martin de langue véhiculaire tandis qu'à Saint-Barthélemy, la langue française est prédominante. De ce fait, une approche pédagogique adéquate a motivé la structuration de l'enseignement bilingue comme suit :

- pour les groupes-classes de la sixième, de la cinquième, de la quatrième et de la troisième du collège Mireille Choisy de Saint-Barthélemy, un enseignement bilingue évolutif est encore d'actualité. Seules trois disciplines, l'histoire-géographie-enseignement moral et civique, les mathématiques et les arts plastiques sont dispensées en français et en anglais. Le collège Mireille Choisy a fait le choix de mettre en place des cours en barrette. Les élèves concernés par l'enseignement bilingue sont extraits de deux classes de même niveau pour former un groupe à part entière. Les interventions hebdomadaires en anglais assurées par les collègues de mathématiques et d'histoire-géographie-enseignement moral et civique, en provenance de Saint-Martin, se déroulent en l'absence des professeurs de la classe. Cette organisation concerne les quatre niveaux. Les arts plastiques sont dispensés en binôme une fois tous les 15 jours. Le professeur en provenance de Saint-Martin est en présence du professeur affecté sur l'année et il intervient en anglais. Cette organisation est valable pour tous les niveaux.

Les déplacements hebdomadaires d'enseignants en provenance de Saint-Martin sont pris en charge par la collectivité de Saint-Barthélemy ce qui nécessite de la part des établissements une étroite collaboration pour la mise en place des emplois du temps de même qu'une concertation régulière des enseignants intervenant dans une langue ou l'autre.

- au collège III de Quartier d'Orléans de Saint-Martin, toutes les disciplines à l'exception du français et de l'anglais sont dispensées à parité horaire en français et en anglais. Les activités de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique, d'aide aux devoirs et l'accompagnement personnalisé

font également appel au français et à l'anglais. Un temps de concertation réunissant tous les membres de l'équipe est programmé une fois par mois.

## **VII. MOYENS MIS À DISPOSITION.**

Madame Katuscia HYMAN a été nommée « *animatrice soutien* en classes bilingues » pour le 1<sup>er</sup> degré à la rentrée 2020. Elle vient en appui aux missions de Marie-Joselyne ARNELL et intervient sous sa responsabilité en agissant dans les classes et au plus près des équipes pour la conception et la mise en œuvre des séances d'apprentissage.

Afin de briser le cloisonnement des langues et des enseignements, les enseignants du premier degré exerçant dans les classes bilingues bénéficieront d'une formation visant à co-construire des séances d'apprentissage qui imbriquent les deux langues et à mettre en œuvre ces séances sur le modèle pédagogique de la « co-intervention ».

Le rôle de la coopération dans le domaine de l'éducation constituera une véritable plus-value à cet enseignement, et ce, tant pour Saint-Barthélemy que pour Saint-Martin. Des protocoles d'accord devront faire l'objet d'une étude, l'un avec le gouvernement de country Sint Maarten (en prolongement de la déclaration d'intention de coopération entre la République française, le gouvernement de Sint Maarten et le conseil territorial de Saint-Martin, signée le 15 février 2012) et l'autre avec le gouvernement d'Anguilla. Une fois signés, ces protocoles d'accord nous permettront de bénéficier d'interventions ponctuelles de personnes qualifiées sur des thèmes spécifiques ou d'échanges pédagogiques entre pairs.

Suite à la signature d'une lettre d'intention entre l'USM (University of Sint Maarten) et l'Observatoire Sint Maarten/Saint-Martin (association transfrontalière) datant de janvier 2016, deux formations ont été dispensées cette même année à l'égard de personnels et d'enseignants de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, concernés par l'expérimentation de l'enseignement bilingue. De futures formations sont donc envisageables avec l'USM mais également avec le GRETA de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Pour la troisième année consécutive, le plan académique de formation (PAF) offre la préparation à la certification complémentaire en discipline non linguistique (DNL) à destination des publics enseignants des îles du Nord, préparation qui se fera à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin. L'objectif est de permettre aux enseignants de disciplines non linguistiques d'acquérir les connaissances et compétences pour enseigner leur discipline en anglais en visant le niveau C1 du CECRL. Le PAF offre également cette année une formation dont l'objectif est un renforcement linguistique en langue anglaise des enseignants prétendant à une future préparation à la certification complémentaire DNL en anglais. Une préparation au diplôme de compétences en langue anglaise (DCL), programmée l'an dernier et dispensée par le GRETA de Saint-Martin n'a pu aboutir en raison de la crise sanitaire causée par la COVID-19. Les enseignants du premier degré désireux d'asseoir leurs compétences en anglais afin d'enseigner dans les classes bilingues ont eu la primeur.

## **VIII. ÉVALUATION.**

### **8-1. Évaluation des élèves.**

Le socle commun des connaissances et des compétences et le cadre européen de référence pour les langues sont les fondements sur lesquels s'appuie l'enseignement bilingue dans les classes de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Une évaluation diagnostique à partir de l'évaluation académique de fin de CM2, relative aux langues

vivantes, et à partir des résultats inscrits aux bulletins annuels des élèves a constitué une base sélective au service de la constitution des classes de sixième. Pour ce qui est de la constitution des moyennes sections, les enseignants se sont appuyés sur une observation des compétences des élèves en langage oral à partir d'indicateurs connus.

Un protocole d'évaluation identifiant les acquisitions des élèves permettra de mesurer l'impact de l'enseignement bilingue sur les apprentissages. L'élaboration de ce protocole se fera avec les équipes sous la responsabilité de Marie-Joselyne ARNELL et Evelyne FLEMING. Il sera entériné par les inspecteurs concernés.

## **8-2. Évaluation des classes bilingues.**

Une évaluation menée avec tous les acteurs engagés devra prendre en compte les critères suivants :

- l'engagement des parents et des équipes éducatives ;
- les résultats des élèves (bilan de compétences, obtention d'un Cambridge Certificate tel que le Preliminary English Test à destination des élèves de 3<sup>ème</sup> et qui évalue le niveau B1 au CECRL, pourcentage de réussite au DNB, assiduité et récompenses) ;
- les retombées pédagogiques suite aux échanges avec les pilotes du dispositif bilingue, la référente des classes bilingues du 1<sup>er</sup> degré et/ou les intervenants et suite aux concertations des équipes ;
- la pertinence des supports et outils exploités ;
- l'adaptabilité des formations aux besoins des équipes ;
- la concrétisation des projets pédagogiques visant à développer chez les élèves les compétences à passer d'une langue à l'autre.

À la fin de l'année scolaire 2018-2019, un bilan complet de l'enseignement bilingue à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin a été dressé et ce, afin de mesurer les moyens nécessaires à l'expansion d'un tel enseignement et sa pertinence en termes de réussites scolaires. Il est accessible sur le site des services de l'éducation nationale à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin (<http://seidn.ac-guadeloupe.fr>), rubrique « Repères » puis « Multilinguisme ».

Une réflexion sur l'impact des classes bilingues sur la réussite scolaire est actuellement en cours.